

**Pour une sociologie d'intermédiation :
Intervenir dans des configurations d'actions publiques politiquement sensibles
(texte de travail provisoire)**

Olivier NOËL
Sociologue, IS CRA-IN ED
Unité Migrations Internationales et Minorités
Maître de Conférences associé en sociologie politique
Université Paul Valéry Montpellier 3

Liminaires :

Pour ce séminaire inaugural du programme « innovation et intervention sociale » de la MSH de Montpellier, je propose un court temps de travail réflexif sur une période relativement longue, de 15 années d'une pratique sociologique engagée dans le champ de la lutte contre les discriminations, afin de caractériser une pratique sociologique qui ne saurait se réduire ni à une sociologie appliquée ou experte (une logique de consultance destinée à des bailleurs de fonds publics ou privés), ni à une sociologie critique (une simple logique de dénonciation des inégalités et des injustices sociales à l'oeuvre) ni même encore à une sociologie savante et universitaire (qui se limiterait à une logique de distanciation surplombante) mais sans doute plus comme une *sociologie publique* au sens que lui donne le sociologue américain, Michaël Burawoy (Burawoy, 2006, 2009). Je vais tenter ici de décrire, de mieux comprendre, voire d'expliquer en partie et peut-être à (à plus long terme) de normer ce qui fait l'intérêt d'une telle pratique sociologique hybride – que je nommerai une *sociologie d'intermédiation* - qui s'émancipe en quelque sorte des segmentations de la discipline (au double sens du terme) sociologique pour proposer une démarche qui permette et favorise une interaction entre les différentes pratiques sociologiques énoncées ci-avant.

Ainsi notre pratique sociologique ne perd de vue ni les enjeux de changement social (prendre la mesure des effets concrets de notre action sociologique) , ni les enjeux de savoirs propres à une démarche scientifique (des enjeux de théorisation, de publication dans des revues scientifiques), ni ses enjeux de critique (dénoncer par exemple les mésusages voire les détournements du savoir sociologique). Notre approche sociologique défend résolument le fait que la sociologie doit jouer un rôle dans l'espace public et dans les transformations de la cité « pas seulement comme science mais aussi comme force politique et morale » (Burawoy, 2006, 2009). Ce qui nous renvoie aux positions des pères fondateurs de la sociologie, comme Emile Durkheim qui affirmait : « *nous estimons que nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif* ».

Nous profitons aussi de cette occasion qui nous est donnée ici de (re)mettre sur l'établi la notion d'*intermédiation* pour la conforter tant d'un point de vue théorique que méthodologique. Cette notion au cœur des formations supérieures en Intermédiation et Développement Social de l'Université Paul Valéry et de la concomitance avec le Diplôme en Ingénierie Sociale (IRTS) est au départ le fruit d'une (bonne) intuition du professeur Alain Marchand et il est remarquable aujourd'hui qu'à l'exception d'un de ses écrits (Marchand, 2005) et de quelques textes de littérature grise (Marchand, Nicolas-Le Strat, Noël, Paturet, 2002), cette notion d'intermédiation est relativement peu définie. D'ailleurs de façon paradoxale, certaines publications l'utilisent dans leur titre et seulement dans leur titre¹ sans

¹ Catherine Bourgeois, *Les processus d'intermédiation entre les organismes HLM et les associations : mettre en œuvre le droit au logement*, PUCA, septembre 2000, 52 p.

jamais la définir². Il va s'en dire que cette communication n'est donc qu'une étape d'une réflexion engagée depuis plusieurs années (Noël, 2002, 2004, 2008) qui a vocation à se poursuivre plus intensivement dans le cadre de ce séminaire.

1. Quelques postulats pour une sociologie d'intermédiation

Une sociologie d'intermédiation est une pratique sociologique qui s'inscrit, entre en interaction avec une *configuration* d'action (Elias, 1990) qui lui précède et qui lui succèdera. Et ce titre, le sociologue devient – comme dans l'*intervention sociologique* - un élément (un sujet) de la configuration dans laquelle il intervient (Dubet, 2001).

Une sociologie d'intermédiation est une pratique sociologique qui vise à accroître la réflexivité des acteurs sur leurs propres actions. Cette réflexivité implique d'interroger les référentiels implicites (Jobert, Muller, 1987) que les acteurs mobilisent dans l'exercice de leur *professionnalité* (Abbaléa, 1997) et ce tant du point de vue cognitif, que normatif et pratique.

Une sociologie d'intermédiation n'a de prise sur la configuration d'action que si elle peut, dans la durée agir, en plusieurs points sinon en tous points de la configuration d'action tant à des niveaux professionnels, qu'institutionnels ou politiques, ce qui la distingue de la conception « héroïque » de l'intervention sociologique telle que la définissait Alain Touraine (Touraine, 1978) dans les fondements de ce courant d'analyse sociologique, du côté seulement des dominés, des opprimés conduits à se mobiliser etc.... Dans notre sociologie d'intermédiation, comme sociologie publique, le public est le plus souvent – mais pas seulement et l'exemple développé par la suite le montrera – les acteurs associatifs et professionnels.

Les notions et concepts sociologiques les plus opérants, la théorie la plus convaincante est selon nous celle qui, tout en répondant à des critères de scientificité est la plus plausible, vraisemblable, acceptable, recevable – y compris avec sa charge critique - par les acteurs concernés. C'est le cas par exemple de la notion de *coproduction des discriminations*³ au cœur de nos tous premiers travaux⁴. Et sur ce point, nous rejoignons François Dubet lorsqu'il affirme qu'« *il ne peut pas ne pas exister de liens et de recouvrements entre le sens pour l'acteur et le sens construit par le sociologue* » (Dubet, 1994).

La relation de proximité avec le public qu'implique ce type de démarche sociologique fait la démonstration que le plus souvent que les acteurs sont spontanément capables de produire un savoir réflexif sur leur expérience vécue et qu'à ce titre ils sont toujours prêts à remettre en cause le cas échéant leur manière de voir le problème (enjeu cognitif) d'adopter de nouvelles postures et procédures (enjeu normatif) et de fait de nouvelles pratiques.

Notre pratique sociologique vise à partir d'une démarche de déconstruction des pratiques professionnelles, institutionnelles, politiques et civiques à problématiser (Foucault, 1994) – à

² Cette absence de définition de l'intermédiation est également remarquable dans des textes institutionnels (notamment du service public de l'emploi) relatifs à l'intermédiation active à l'emploi qui réduit l'acception du terme intermédiation à une pratique active d'accompagnement à l'insertion.

³ NOËL Olivier, « Intermédiaires sociaux et entreprises : des coproducteurs de discrimination ? », *Hommes et Migrations*, n°1219, 1999, pp.4-17.

⁴ Il est intéressant de souligner ici que cette notion de coproduction soulignant l'implication des intermédiaires des politiques publiques (emploi, logement...) dans les processus de discrimination – du fait notamment du flou référentiel et d'un certain nombre de contraintes organisationnelles – a été très bien reçu par notre public alors qu'il a été tout un temps contesté par leurs institutions d'appartenance et qu'à l'opposé qu'il a été critiqué par des acteurs militants comme une forme d'éuphémisation sociologique de pratiques de collaboration (au sens que lui donne l'histoire) ou de complicité (au sens que lui donne le droit).

construire des *problèmes publics* (Faure, Pollet, Warin, 1995) - à partir des 4 étapes de l'exercice sociologique : décrire, comprendre, expliquer, normer (Caillé, 1993) et ce afin de contrecarrer la prégnance, la fréquence des cadres explicatifs ou interprétatifs individualisants - les problèmes des publics - au détriment le plus souvent de cadres explicatifs sociétaux - les problèmes publics - (Noël, 2004).

Dans cette démarche sociologique, plus que la recherche de l'administration sociologique de la preuve, il importe de confronter les points de vue et l'analyse des pratiques des acteurs de la configuration en présence, pour favoriser la vraisemblance des faits énoncés, des discours et arguments énoncés par les différents acteurs pour tendre vers un faisceau de présomptions.

2. Eléments de contexte de la configuration d'action publique prise en exemple : la mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre les discriminations dans le domaine du logement

La ville de *Urban* s'est engagée depuis 2002, par l'intermédiaire d'une commission extramunicipale, dans une réflexion sur la « lutte contre les discriminations ». Depuis 2005, elle a mobilisé ses partenaires, dans le cadre d'un programme européen Equal, autour de la problématique des discriminations ethniques à l'emploi des jeunes et depuis 2008, elle s'est également engagé dans la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les discriminations au logement qui s'est traduit par la signature d'un plan d'action le 11 février 2010, le premier à l'échelle nationale. Ces différentes initiatives font du territoire de *Urban* un laboratoire d'expériences innovantes en matière de lutte contre les discriminations à l'échelle nationale et européenne (site de référence de la plateforme européenne Equal en 2008). Notre travail sociologique contribue de manière continue et en interaction étroite avec la chef de projet et l'ensemble des acteurs du territoire, depuis juin 2005 à produire un changement de référentiel tant dans ses dimensions cognitives, que normatives et pratiques – dans le contexte d'une politique nationale récente : la reconnaissance publique des discriminations raciales en France date de la toute fin des années 90 tant dans le champ institutionnel (reconnaissance officielle du problème en octobre 1998) qu'académique (premiers travaux pionniers qui émergent en 1995). Dans le champ spécifique du logement – objet du travail sociologique cité en exemple - le premier rapport date de 2001⁵ et a précédé d'une année la mise en œuvre de normes juridiques avec la loi du 2 janvier 2002 dite de modernisation sociale (qui transcrit dans le champ du logement les principes juridiques de l'antidiscrimination contenus dans la loi du 16 novembre 2001, concernant, elle, seulement l'emploi. Dans un tel contexte, que va t-il se passer lors de la publication de cette note du Groupe d'Etude et de Lutte contre les discriminations ? La seule énonciation sociologique de l'existence de processus discriminatoires va être perçue par l'ensemble des acteurs du monde HLM comme une dénonciation calomnieuse qui va d'ailleurs entrainer la commande publique d'un rapport de sages⁶ pour en atténuer la charge critique. Et dans le prolongement et en réaction d'autres auteurs qui se réclament d'une sociologie académique / critique⁷ vont énoncer sinon dénoncer le racisme institutionnel au cœur des pratiques d'attribution des logements par les bailleurs.

⁵ Simon Patrick, Kirszbaum Thomas, *Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social*, Note du GELD, 2001.

⁶ Groupe de travail sur l'accès au logement social, composé de Simone VEIL, Paul BOUCHET, Nicole QUESTIAUX mis en place le 7 février 2001 et qui a donné lieu au Rapport des Sages

⁷ Tissot Sylvie, « Une discrimination "informelle" ? Usage de la notion de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, septembre 2005, pp. 55-69, Tissot Sylvie, « *Logement social : une discrimination en douce* », *Plein droit*, n°68, avril 2006 ; Sala-Pala Valérie, *Le racisme institutionnel dans la politique du logement social*, *Sciences de la société* n°65, mai 2005, p. 87-102.

Cette logique d'affrontement (plus que de véritable confrontation) va tour à tour : renforcer la position de repli et déni des offices HLM, qui vont alors exprimer le sentiment d'être littéralement cloués au pilori alors qu'ils logent en grand nombre des immigrés – contrairement au secteur du logement privé – et qu'ils sont mus par une mission sociale et œuvrent à destination des plus démunis ; et accentuer la charge critique de sociologues académiques / critiques dans des revues scientifiques et militantes. De fait la situation va rester bloquée durant ces 8-9 dernières années, à tel point que la Halde, principale institution désormais en charge de la lutte contre les discriminations, va co-organiser avec le Conseil National pour l'Habitat, en 2006 une conférence de consensus sur le sujet où elle n'osera même pas utiliser le terme de « discrimination » dans son intitulé, conférence qui va porter sur « la diversité sociale » dans l'habitat. Dans ce contexte de camps retranchés et d'immobilisme réciproque, le problème public des discriminations dans l'accès au logement social ne parviendra pas à se construire durant toutes ces années. Dernier élément de contexte important : le 18 décembre 2008, SOS-racisme porte plainte contre l'OPAC de Saint-Etienne pour fichage ethnique et discrimination raciale. L'OPAC de Saint-Etienne est condamné en février 2009, en première instance, à 20 000 euros d'amendes avec sursis.

3. Descriptif rapide du dispositif méthodologique, des acteurs en présence et des résultats obtenus

Notre travail sociologique procède – selon un processus cumulatif d'expérimentations inscrites dans la durée - de la façon suivante :

- la mobilisation de cadres d'analyse sociologique élaborés antérieurement sur d'autres sites (par exemple au démarrage du programme Equal de la ville de *Urban*, nous avons mobilisé des cadres d'analyse élaborés antérieurement dans le cadre d'expérimentations conduites avec les Missions Locales de PACA et au niveau national entre 2001 et 2004 qui elles-mêmes succédaient à une travail d'analyse sociologique du rôle des intermédiaires de l'emploi dans les processus de coproduction des discriminations entre 1996 et 2000 dans la Région Languedoc-Roussillon) ;
- la mise en place de séminaires de réflexion, de sensibilisation et de formation des différents acteurs concernés (c'est-à-dire tout autant les professionnels, que les décideurs institutionnels, les élus que les bénéficiaires ultimes des actions de lutte contre les discriminations), à la prévention et à la lutte contre les discriminations ;
- l'expérimentation de dispositifs innovants (ex : mise en œuvre d'un dispositif local de vigilance des intermédiaires de l'emploi) ;
- l'élaboration de nouveaux cadres d'analyse ainsi de suite...

Dans le cas cité ici en exemple, nous avons travaillé, durant 18 mois, parallèlement avec quatre groupes :

- un groupe réunissant des élus locaux, des techniciens de la ville en charge des questions de logement, une représentante des offices HLM et quelques représentants d'associations oeuvrant dans le champ du logement ;
- un groupe de professionnels et administrateurs d'une association de défense du droit au logement oeuvrant dans l'accompagnement social au logement, la lutte contre les expulsions, etc..
- un groupe d'agents de gestion locative et technico-commerciaux au sein des HLM, agents techniques en charge d'instruire des demandes de logement préalablement aux commissions d'attributions ;
- un groupe de directeurs en charge de l'exploitation des parcs locatifs.

Nous avons travaillé avec chacun des groupes entre 2 journées et demie pour le groupe de directeurs d'office HLM et 5 journées et demie avec l'association de défense du droit au

logement. Pour chacun des groupes, la restitution de l'enquête sociologique a donné lieu à un rapport discuté et validé au sein même des groupes concernés avant d'être diffusé et partagé avec l'ensemble des membres de la configuration d'action (notons ici que l'association de défense au logement a travaillé de son côté avec les demandeurs de logement sur leur propre perception du problème en mobilisant la technique du photolangage et en s'inspirant des méthodes d'intervention utilisées par l'Université du Citoyen ou encore Moderniser sans exclure et que la chef de projet a travaillé avec le Directeur Général des Services de la Ville avec les directions générales des Offices HLM, deux temps auxquels nous n'avons pas directement participé).

Les principaux constats que nous pouvons retirer de ce travail sociologique durant ces 18 mois (et plus globalement sur les 5 années d'intervention sur ce territoire) c'est qu'il nécessite une continuité, une implication et une coopération importantes et dans la durée des acteurs et des institutions qui s'engagent ; que la confrontation à des difficultés, à des problèmes constitue une opportunité féconde pour dénouer précisément les problèmes publics. La dynamique de mobilisation des acteurs sur ce territoire est aujourd'hui importante tant dans le champ de l'emploi que du logement. Or cette mobilisation n'a pas toujours été facile car elle s'est heurtée tour à tour :

- à une fuite en avant rhétorique de certains acteurs associatifs, posture morale de dénonciation, au final peu propice à un engagement effectif dans un travail de prévention et de lutte contre les discriminations ;
- à des résistances, une perplexité d'autres acteurs (employeurs, bailleurs, intermédiaires de l'emploi et du logement) qui se sont sentis culpabilisés et/ou qui ne percevaient pas l'utilité d'une approche juridique quand la priorité était pour eux - comme pour les bénéficiaires de leurs actions - l'accès à un emploi ou à un logement et non l'enrayement des processus discriminatoires ;
- des acteurs qui sont de fait impliqués dans des processus de coproduction de la discrimination ou plus directement de production des discriminations dans des environnements où la contrainte économique, sociale, impacte beaucoup plus leurs pratiques que la contrainte juridique. Ceci étant facilité par le fait que le droit de la non-discrimination est méconnu sinon incompris par la plupart d'entre-eux.

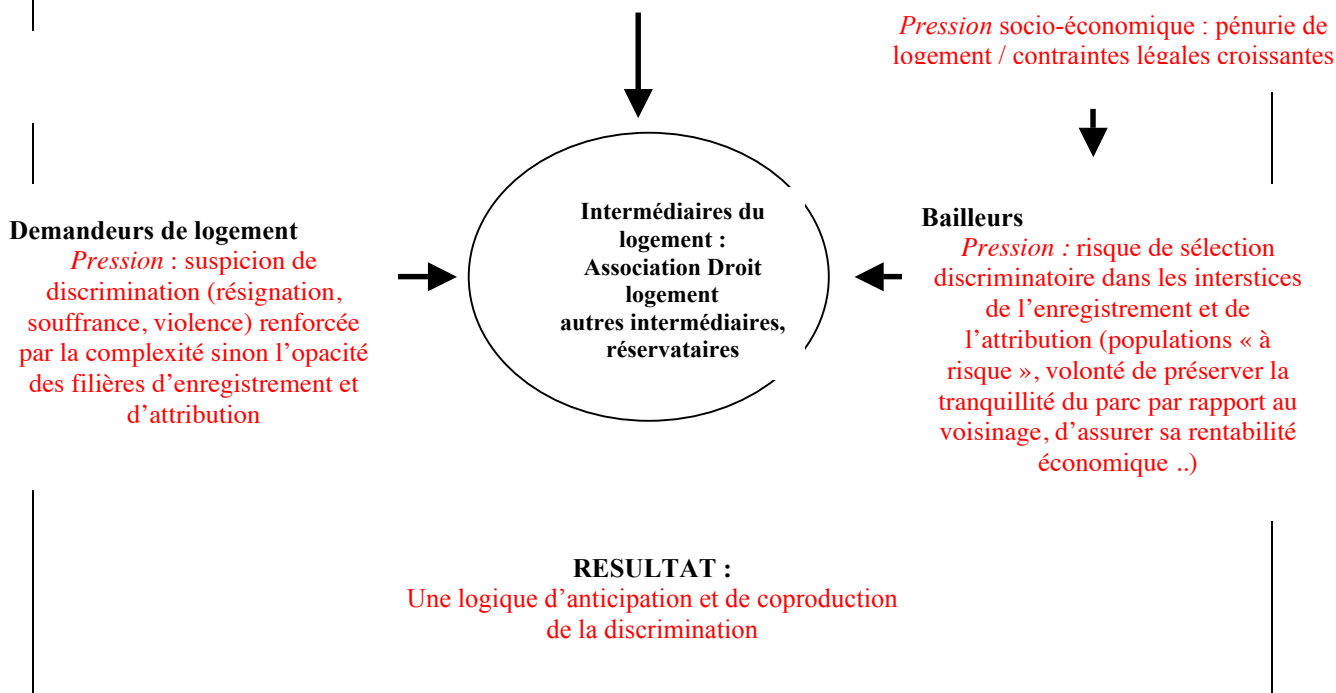
Les discriminations viennent donc prendre place dans un système qui peut se stabiliser dès lors que les pratiques sont invisibilisées (premier enjeu) et que le droit n'est pas mobilisé (deuxième enjeu). Les deux schémas ci-après viennent synthétiser les enjeux et pointe **deux temporalités pour deux configurations d'action publiques distinctes.**

Le schéma ci-après illustre une configuration discriminatoire où l'absence de cadre référentiel partagé favorise une logique de coproduction de la discrimination.

Schéma 1 : une configuration discriminatoire dans le domaine du logement social.

Des injonctions normatives contradictoires :

Loi d'Orientation de la Ville 1991 (principe : mixité sociale) –
Loi modernisation sociale 2002 / Loi Dalo 2007 (principe : antidiscrimination et droit au logement)



Le schéma ci-après vient souligner la nécessité, si l'on souhaite déconstruire durablement le système discriminatoire :

- dans un premier temps de former l'ensemble des acteurs (ce qui a été partiellement entrepris pour les bailleurs sociaux, élus...), notamment les intermédiaires dont ceux du réseau associatif mais également les réservataires (préfecture, collectivités, 1% logement) afin de les sensibiliser au double enjeu de mise en visibilité des processus discriminatoires et de mobilisation du droit comme élément de régulation des situations ;
- dans un deuxième temps de mettre en œuvre des procédures partagées de recueil, d'analyse et de traitement des situations de discriminations identifiées (cellule de veille locale, observatoire).

Une configuration égalitaire dans le domaine du logement social.

L'application de la seule norme de l'égalité de traitement :

Délibération de la HALDE 2009-133 du 16 mars 2009 pour une mixité sociale sans discrimination
Loi modernisation sociale 2002 / Loi Dalo 2007 (principes d'anti-discrimination)

Mobilisation du droit :

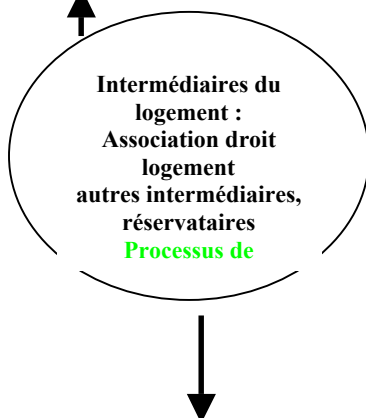
Association de lutte contre les discriminations (écoute et permanence juridique d'avocats) ; HALDE (permanence des correspondants, saisine, etc.)

Conseil juridique à distance

Mise en visibilité des processus discriminatoires : enregistrement des situations de discrimination, cellule de veille, observatoire

Demands de logement

Restauration de la croyance et de la confiance en la capacité des institutions à mettre en œuvre l'égalité de traitement favorisée par une information non seulement du droit de l'anti-discrimination mais aussi des filières d'enregistrement et d'attribution



Bailleurs

sélection fondée sur une procédure d'enregistrement et d'attribution simplifiée et où les seuls critères légaux (composition familiale, revenus) sont retenus.

RESULTAT :

Une logique de traitement égalitaire régulée par un usage pédagogique, dissuasif, et le cas échéant, répressif du droit de la non-discrimination

Les deux schémas soulignent un enjeu d'importance qui consiste à rendre la menace du droit de l'anti-discrimination crédible tant pour les producteurs, les coproducteurs et les personnes confrontées à l'expérience de la discrimination. Cet enjeu donne actuellement lieu à une nouvelle étape de travail réunissant la direction de la sécurité publique de la ville, les magistrats, le procureur de la République, les policiers, la Halde, les associations de défense des droits et les syndicats réunis au sein du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. Cela signifie que la configuration d'action publique se (re)dessine au fur et à mesure que les contours du problème public sont eux-mêmes précisément définis et vient d'ailleurs impacter assez fortement les référentiels implicites de la sécurité et de la prévention de la délinquance. La mise en place d'une cellule de veille Lutte contre les Discriminations au sein du Contrat Local de Sécurité vient souligner que la confrontation à la discrimination (et à la banalisation et la tolérance de pratiques pourtant délictueuses) a un effet très insécurisant sur la trajectoire socioprofessionnelle des personnes et que les délinquants potentiels ne sont pas forcément ceux qui sont habituellement visés par de telles politiques. Cette nouvelle étape de travail est en elle-même un résultat de la démarche entreprise. Autre résultat important de la démarche, en février 2010 la ville de Urban, la communauté d'agglomération, la préfecture du département, l'association des bailleurs sociaux du département, une fédération d'agences immobilières privées, 7 offices HLM et 5 associations oeuvrant dans le champ du logement ont signé un plan d'action : reconnaissant explicitement l'existence de pratiques discriminatoires, affirmant l'engagement des signataires à lutter contre le phénomène, et déclinant précisément pour chacun d'entre-eux des engagements concrets en terme d'information, de formation, de diagnostics, de travail partenarial, de

changements de pratiques, de mise en place de dispositifs de vigilance etc... Ce plan d'action étant le premier et donc le seul à ce jour au niveau du territoire national.

4. Quelques éléments de mise en perspective d'une sociologie d'intermédiation

a) La posture sociologique

Dans une sociologie qui s'annonce comme étant essentiellement et seulement critique, « *La tentation du monologue sociologique est forte* » (Lapeyronnie, 2004). A contrario dans une sociologie d'intermédiation, la pratique sociologique impose au sociologue de réfléchir les modalités de construction de l'espace public et les conditions de mise en œuvre d'une possible discussion. Ce qui ne signifie pas de fonder la discussion sur un consensus « mou » en masquant les mots qui dérangent (remplacer discrimination par diversité) ou les positions qui dérangent (les contraintes organisationnelles qui pèsent sur les agents de gestion locative les conduisent à prôner une forme « d'eugénisme » pour les familles nombreuses en demande de logement) ou les déplacements de causalités qui arrangent (invoquer la responsabilité de ceux qui ne sont pas dans le tour de table).

La mise en discussion même des résultats des observations et enquêtes sociologiques expose fortement le sociologue à des interactions qui sont autant de moments rapport de forces qui peuvent se jouer alternativement et successivement avec les décideurs politiques ou institutionnels (tentation d'intimidation, de censure), mais également avec les acteurs professionnels et associatifs (tentation de déléguer la résolution des problèmes) comme avec les bénéficiaires (conflit de légitimité dans l'énoncé même du problème) des interventions sociales concernées car pour chaque acteur – y compris pour le sociologue - elle fait bouger les lignes. Elle implique de penser les conditions de l'échange entre les acteurs et le sociologue qui peut se fonder sur des échanges réciproques de savoirs où le sociologue ne se comporte plus seulement comme un prédateur. En ce sens, elle implique une posture d'inconfort là où la pratique sociologique académique voire d'une certaine manière aussi, la pratique sociologique critique (qui ignore – dans le double sens du terme - les contraintes d'acteurs), adopte le confort d'une posture de surplomb. Nous sommes tentés de penser qu'elles revêtent ou qu'elle masquent une forme d'imposture celle d'un renoncement à penser sont temps pour se contenter de contempler ou de critiquer son temps quand la sociologie experte, appliquée renonce quant à elle à la dimension critique de la sociologie. Une telle pratique sociologique à la fois critique et contributive (Noël, 2004, 2008) est une invitation à plus de porosités entre les différentes sociologies loin de s'opposer deviennent complémentaires (Burawoy, 2006, 2009).

b) Historicité des problèmes publics et processus de changement

La pratique d'une *sociologie d'intermédiation* s'attache à retracer dans une démarche généalogique (Foucault, 1972) la façon dont les problèmes sociaux deviennent des problèmes sociologiques voire des problèmes publics afin de permettre aux acteurs de ne pas être acculés à une logique de dénonciation de leurs actes présents mais de les réinscrire dans une histoire plus ou moins longue afin de mettre en perspective de nouvelles manières de voir le monde, de construire des cités justes (dimension cognitive) afin de mieux comprendre le sens ou le risque d'utiliser les normes sociales comme les normes juridiques environnantes (dimension normative), etc... Le problème public des discriminations se trouve au carrefour d'intérêts divergents. L'initiation d'un processus d'intermédiation contribue à l'émergence d'une nouvelle configuration d'action, celle d'une co-élaboration cognitive du problème public, de co-construction commune du système normatif et d'une co-fabrication de solutions pratiques. L'intermédiation participe, à l'interface d'un ensemble d'espaces politiques, institutionnels,

professionnels ou associatifs, à la déconstruction et à la reconstruction des images à travers lesquelles les acteurs construisent leur rapport au monde, en favorisant la création d'un référentiel commun. L'intermédiation caractérise l'évolution des modes d'intervention d'un État régulateur. À la différence de la médiation qui travaille essentiellement sur la dimension légale (les lois, les règles), l'intermédiation travaille sur l'articulation entre le légal et le juste (les systèmes de justification des acteurs et leurs systèmes de valeurs)

c) Énoncé sociologique et l'intermédiation : à la recherche de la congruence

La sociologie d'intermédiation, comme sociologie publique, n'a pas de valeur normative si ce n'est l'engagement à la mise en discussion des faits sociologiques observés, énoncés par et au sein de l'ensemble de la sociologie (académique, critique et experte). Et en ce sens la sociologie d'intermédiation utilise le médium du savoir comme médium transversal des autres médiums (droit, pouvoir, argent, croyance) en jouant principalement sur les médiums communicationnels (connaissance, droit, croyances) mais parfois aussi sur les médiums non communicationnels (pouvoir, argent). De ce point de vue, la sociologie d'intermédiation participe plus d'un dispositif qui s'attache à favoriser l'*indétermination démocratique* (Lefort, 1981) en (re)construisant du politique qu'à des dispositifs où la sociologie légitimée comme expertise, participe d'une instrumentalisation des savoirs pour les ficeler dans des algorithmes, des techniques, des procédures, des démarches de labellisation etc... A ce titre le sociologue doit sans doute être attentif au paradoxe de ce que Michaël Burawoy appelle le « mouvement de ciseaux » et qui consiste à accroître la dimension critique et dénonciatrice dans des moments où la société devient de plus en plus conservatrice, réactionnaire, voire totalitaire et qui rend de fait le discours sociologique inaudible.

En guise de conclusion provisoire

Le chantier d'une sociologie d'intermédiation est ouvert et a sans doute encore quelques (nombreuses) épreuves à passer pour s'assurer de la validité des registres interprétatifs : la régularité des phénomènes observés (tant les configurations peuvent différer d'un territoire à un autre), pour contrôler l'artefact lié au rôle du chercheur lui-même, pour vérifier la congruence des analyses sociologiques proposées en comparaison avec d'autres approches sociologiques (académique, experte, critique) en enfin de proposer tant que possible des montées en généralité. D'autres expérimentations sont à l'œuvre notamment dans le cadre d'ateliers coopératifs à destination de jeunes habitant une cité de Seine Saint-Denis ou encore avec des acteurs de la justice, de la police et de la sécurité sur le territoire de Urban. A suivre...

ON, Mars 2010

Orientations bibliographiques

BASTIEN François, NEVEU Erik (Dir.), *Espaces publics, mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, 5^{ème} congrès de l'association française de science politique (1996), P.U.R., collection Res Publica, Rennes, 1999, 322p.

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, collection Références : sociologie, Paris, 1996, 288p.

BOURDIEU Pierre, *Les usages sociaux de la science : pour une sociologie clinique du champ scientifique*, INRA, collection Sciences en questions, 1997, 79p.

BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Science Po, Paris, 2004, 518p.

CAILLE Alain, *La démission des clercs - La crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, Paris, La Découverte, collection Armillère, 1993, 296p.

CORCUFF Philippe, *Les nouvelles sociologies : construction de la réalité sociale*, Nathan, collection 128 (88), Paris, 1995, 126p.

CRESAL, *Les raisons de l'action publique entre expertise et débat*, L'Harmattan, collection Logiques politiques, Paris, 1993, 368p., pp. 87-100.

DONZELOT Jacques, « Pratique de l'évaluation et théorie de la démocratie, les trois sérénades : droit, savoir, pouvoir » In : BLAIE Jean-Pierre, KURC Alexandre, *L'évaluation en travail social, actes du colloque national* (1986), Presses Universitaires de Nancy, collection Espace social, Nancy, 1988, 213p.

DUBET François, *Sociologie de l'expérience*, Seuil, 1994, 258 p.

ELIAS Norbert, *Engagement et distanciation : contribution à la sociologie de la connaissance*, Fayard, Paris, 1993, 258p.

FAURE Alain, POLLET Gilles, WARIN Philippe (Dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques - débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan, collection Logiques politiques, Paris, 1995, 191p.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, 1972.

FOUCAULT Michel, « Polémique, politique et problématisations », Dits et écrits, IV, Gallimard, 1994.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, collection Critique de la politique, Paris, 1993, 324p.

HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, tome 1, *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, tome 2, *Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Fayard, collection l'Espace du politique, Paris, 448p. et 480p. 1987.

JOBERT Bruno, MULLER Pierre, *L'Etat en action, Politiques publiques et corporatismes*, P.U.F., collection Recherches politiques, Paris, 1987, 242p.

LAHIRE Bernard (Dir.), *À quoi sert la sociologie ?*, La Découverte, collection Textes à l'appui, Paris, 2002, 193p.

LEFORT Claude, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, 1981 (1^{ère} édition).

NICOLAS LE STRAT Pascal, *La relation de consultante : une sociologie des activités d'étude et de conseil*, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 2003, 251p.

NOËL Olivier, *Jeunesses en voie de désaffiliation : une sociologie politique de et dans l'action publique*, L'Harmattan, Paris, 2004.

PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. L'espace non popérien du raisonnement naturel*, Nathan, collection Essais et Recherches, Paris, 1991, 408p.

NOËL Olivier, « Intermédiaires sociaux et entreprises : des coproducteurs de discrimination ? », *Hommes et Migrations*, n°1219, 1999, pp. 4-17.

TOURAINÉ Alain, *La voix et le regard*, Seuil, 1978, 309 p.

Articles :

ABALLEA François, « La professionnalité : d'une notion à son usage », *Revue française de Service Social*, décembre 1997, pp. 7-16.

BURAWOY Michael, « Pour la sociologie publique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°176-177, 2009, p. 121-144.

CALLON Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction », *l'Année sociologique*, n°36, 1986.

CHANIAL Philippe, « Espaces publics, sciences sociales et démocratie », *Quaderni*, n°18, 1992, pp. 63-73.

CORCUFF Philippe, « Le sociologue et les acteurs : épistémologie, éthique et nouvelle forme d'engagement », *L'Homme et la Société : Politiques des sciences sociales*, n°131, avril 1999, pp.135-148.

FABRE Gérard, ROULLEAU-BERGER Laurence, « Identités, altérités et blessures sociales : quelle posture pour le sociologue ? », *L'Homme et la Société : Politiques des sciences sociales*, n°131, avril 1999.

HABERMAS Jürgen, « L'espace public, 30 ans après », *Quaderni*, n°18, 1992, pp.161-191.

HASSENTEUFEL Patrick, SMITH Andy, « Essoufflement ou second souffle ? : l'analyse des politiques publiques « à la française » », *Revue française de Science Politique*, vol. 52, n°1, février 2002.

LAPEYRONNIE Didier, « L'académisme radical ou le monologue sociologique : avec qui parlent les sociologues ? », *Revue Française de Sociologie*, vol. 45, n°4, p. 621-651.

MARCHAND Alain, « Animation, intermédiation sociale et gouvernance », *Agora-Débats Jeunesse*, n°39, 2005, pp. 26-24.

MULLER Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de Science Politique*, vol. 50, n°2 avril 2000, pp. 189-207.

Documents ronéotypés :

DHUME Fabrice, *Partenariat, lien social... une société du consensus virtuel*, document de l'Univers-cité des savoirs impliqués, IS CRA, Montpellier, février 2003.

MARCHAND Alain, *L'intermédiation sociale : complexité et enjeux*, document de travail, journées DESS CCPIS, 31 mai 2002.

NICOLAS-LE STRAT Pascal, *Le processus projet dans une perspective d'intermédiation sociale*, décembre 2002.

NOËL Olivier, *Une sociologie politique de et dans l'action publique de lutte contre les discriminations ethniques et raciales à l'emploi : construction sociale du problème public de la jeunesse et fabrication locale des référentiels des actions de prévention et de lutte contre les processus désaffiliation*, Université Montpellier III, 2008, 395 p. + annexes.

NOËL Olivier, *Le savoir inter médiateur : le(s) rôle(s) de l'évaluation dans les processus d'intermédiation*, document de l'Univers-cité des savoirs impliqués, IS CRA, février 2001.

PATURET Jean-Bernard, *De l'intermédiation sociale*, 2002.